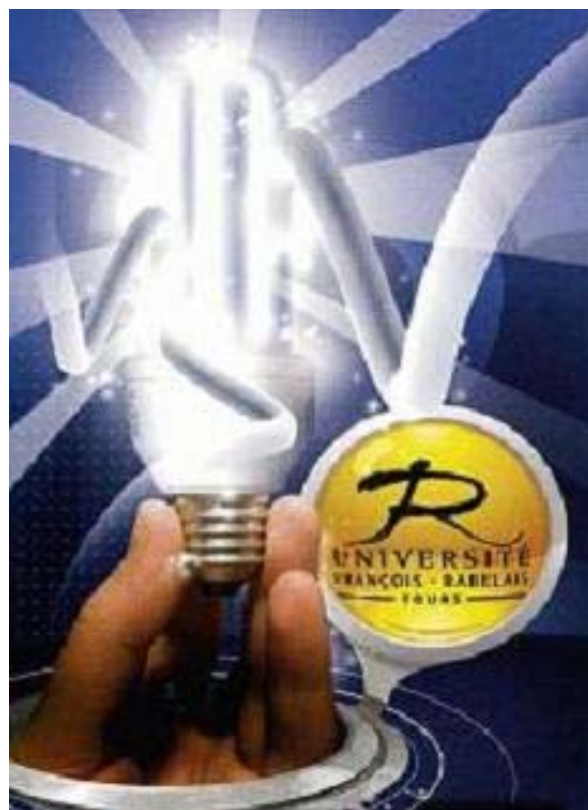


Arts et Sciences Humaines

Licence de sociologie



Livret des études

www.ash.univ-tours.fr

Année Universitaire 2011-2012

Document à lire attentivement et à conserver

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche Arts et sciences Humaines.....	3
A- Présentation de la Direction de l'UFR	3
B- Présentation des départements	4
II – Présentation générale des études.....	5
A – Le déroulement de l'année universitaire	5
A1- L'inscription administrative.....	5
A2- L'inscription pédagogique	5
A3- Les examens	5
A4- Le calendrier universitaire.....	7
B- L'Unité d'Enseignement Libre (UEL) : une unité d'enseignement particulière	8
C- Les stages	8
C1- Objectifs des stages	8
C2- Différents types de stage :.....	8
C3- Conseils pour trouver un stage	9
C4- R'PRO.....	9
D- La réorientation	9
E- La mobilité étudiante	9
E1- Les différents programmes.....	9
E2- Les démarches	10
E3- La préparation.....	10
E4- Les aides financières	10
F- Le certificat Informatique et Internet (C2I)	10
G – LE CERTIFICAT EN LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CLES)	10
H- La visite médicale	10
III- Les Etudes de sociologie	11
A- Présentation de la filière SOCIOLOGIE	11
A1 – Renseignements pratiques	11
A2 – Organisation des études.....	13
A3- Débouchés de la filière :	14
B- Présentation de la licence de sociologie	14
B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais de Tours applicables aux étudiants de licence	16
B2- Présentation de la Licence 1 ^{ère} Année (L1)	19
B3- Présentation de la Licence 2 ^{ème} Année (L2)	23
B4- Présentation de la Licence 3 ^{ème} Année (L3).....	26

I. Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche Arts et sciences Humaines

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Education et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

Quelques chiffres

A l'université : 22 500 étudiants inscrits en 2010-2011 dont 3500 à l'UFR Arts et Sciences Humaines, 163 enseignants chercheurs, 47 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

A- Présentation de la Direction de l'UFR

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr. Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

Bureau 117, 1^{er} étage
Tél : 02 47 36 65 35
scolash@univ-tours.fr
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et
de 13h30 à 16h45
fermeture au public le lundi matin
et le vendredi après-midi

Responsable de la scolarité : Mme **Joëlle DENIS**, bureau 115, courriel : joelle.denis@univ-tours.fr

▪ **La correspondance avec la scolarité**

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

www.ash.univ-tours.fr
est votre site

vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions...

B- Présentation des départements

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Département	SECRETARIAT	Contact courriel
Histoire et archéologie Histoire de l'art Musique et musicologie Philosophie Psychologie Sociologie Sciences de l'éducation CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)	Bureau 231, 2 ^{ème} étage Tanneurs Bureau 316, 3 ^{ème} étage Tanneurs 5, rue François-Clouet 5, rue François-Clouet Bureau 114 1 ^{er} étage Tanneurs Bureau 217 2 ^{ème} étage Tanneurs Bureau 118 1 ^{er} étage Tanneurs La Charmoise Fondettes	histoire@univ-tours.fr histoiredesarts@univ-tours.fr musico@univ-tours.fr philo@univ-tours.fr licence.psycho@univ-tours.fr socio@univ-tours.fr edu@univ-tours.fr cfmi@univ-tours.fr

Pour vous repérer

Le plan des sites se trouve sur www.ash.univ-tours.fr

à la rubrique « Infos pratiques »

Quelques sigles et abréviations :

BE : Site Béranger

BU : Bibliothèque Universitaire

CRL : Centre de Ressources en Langues

CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

DPP : Dispositif Pédagogique Particulier

ECTS : European Credit Transfert System (crédits européens)

EZ : Site Emile Zola

FR : Site Fromont

GR : Site Grandmont

PCE : Passeport Culturel Etudiant

POR : Site Portalis (Droit)

RI : Relations Internationales

SUAPS : Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

SUIO : Service Universitaire d'Information et d'Orientation

SUMPPS : Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

TA : Site Tanneurs

TAEXT : Extension du site Tanneurs

TO : Site Tonnellé (Médecine)

UFR : Unité de Formation et de Recherche

VH : Site Victor Hugo (Centre de Ressources en Langues)

II – Présentation générale des études

A – Le déroulement de l'année universitaire

A1- L'inscription administrative

L'inscription administrative aux diplômes est annuelle. Elle est subordonnée au paiement de droits d'inscription. Une personne n'est considérée étudiante que lorsqu'elle est en règle au niveau de ses droits d'inscription.

Si l'étudiant n'a qu'une inscription administrative, on parle d'**inscription principale** ou **première**.

Dans le cas où il prend une ou plusieurs inscriptions complémentaires pour faire un double cursus par exemple, il est question alors d'**inscriptions secondes**.

A2- L'inscription pédagogique

Sur le plan pédagogique, l'unité de temps de référence est le **semestre**.

Après votre inscription administrative à l'université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT, à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux (CM), les travaux dirigés (TD) et les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) ou auprès de votre secrétariat pédagogique de département.

A3- Les examens

L'évaluation des enseignements se fait par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui est généralement associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

Les étudiants qui n'auront pas pu valider leur semestre à l'issue de leur **première session** d'examen pourront se présenter à la **seconde session**.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

L'absence non justifiée à plus d'un tiers du nombre de séances de TD ou TP entraîne automatiquement la mention « absence injustifiée » (ABI) sur le relevé de notes.

La mention « absence injustifiée » à une épreuve entraîne « l'absence » à l'Unité d'Enseignement correspondante et par voie de conséquence au semestre.

Toute absence doit être justifiée auprès de votre secrétariat pédagogique.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours, Travaux dirigés et aux examens, même en cas de réorientation, sans quoi leur bourse sera suspendue voire devra être remboursée.

▶ Cas particulier

Si elles remplissent certaines conditions, les étudiants peuvent demander à être dispensées de l'assiduité aux travaux dirigés.

Cette procédure s'appelle le « **Régime Spécial d'Etudes** ».

Quels peuvent être les bénéficiaires du régime spécial d'études ?

▶ Les étudiants salariés non boursiers

▶ Les étudiants inscrits en double cursus

Le *Régime Spécial d'Etudes* ne s'applique que pour la préparation de l'examen dans lequel l'étudiant est inscrit en "inscription seconde" à l'Université de Tours. Il prépare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en "inscription première".

▶ Les étudiants handicapés

Il existe des dispositions réglementaires particulières concernant les contrôles et les examens (*majoration du temps de composition, utilisation de matériel spécifique, assistance d'un secrétaire*).

Pour en bénéficier, l'étudiant doit prendre un rendez-vous avec un médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé.

De plus, la **Mission Handicap** est à la disposition des étudiants pour mettre en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée de leurs besoins.

- ▶ **Les étudiants sportifs de haut niveau**
- ▶ **Les étudiants élus**
- ▶ **Les étudiants chargés de famille** (enfant jusqu'à 18 ans)

Quand et auprès de qui faire la demande ?

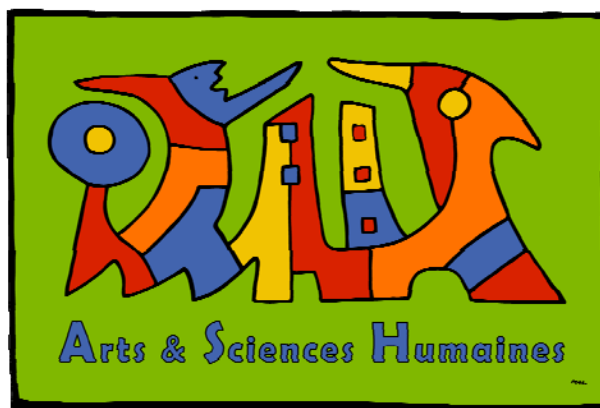
L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce régime, doit en faire la demande **pour chaque semestre** et remettre un justificatif prouvant qu'il remplit bien les conditions au Service Scolarité, au début de l'année universitaire, de préférence au moment de l'inscription, et en tout état de cause **AVANT LE 15 OCTOBRE pour le 1^{er} semestre** et **au maximum une semaine après la reprise des cours au second semestre**.

L'étudiant peut choisir entre deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement examen terminal,
- soit examen terminal et contrôle continu, comme les étudiants inscrits normalement.

Le choix est applicable à tout ou parties des Unités d'Enseignement, après avis de la Commission Pédagogique, selon les modalités définies par chaque département ou filière dans le contrôle des connaissances et approuvées par les instances de l'Université.

Pour connaître les dates d'inscriptions pédagogiques et les dates d'examens, consultez régulièrement le site web de l'université www.univ-tours.fr, votre E.N.T. et les panneaux d'affichage.



A4- Le calendrier universitaire

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Formation à l'ENT et test langues (obligatoire)	Du 1 ^{er} au 9 septembre 2011
Début des cours pour les L1	A partir du 12 septembre 2011
Début des cours pour les L2, L3 et Masters	A partir du 5 septembre (selon les filières)
Début des UE libres (L2 et L3)	Le 19 septembre 2011
Pause pédagogique	Du mercredi 26 octobre au mardi 1er novembre 2011 inclus
Examens pour les L1 et L3 (toutes filières) Examens pour les L2 de Musique et histoire de l'art	Du 12 décembre au 22 décembre 2011
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 décembre au 2 janvier 2012
Examens pour les L2 (toutes filières) Examens pour les L1/L3 de Musique et histoire de l'art	Du 3 janvier au 7 janvier 2012
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	Le 9 janvier 2012
Délibérations du premier semestre	Du 16 janvier au 7 février 2012
Pause pédagogique	Du 27 février au 2 mars 2012
Période de révision des examens	Du 9 avril au 13 avril 2012
Examens du 2 ^{ème} semestre (L1/L3)	Du 16 au 20 avril 2012
Examens du 2 ^{ème} semestre (L2/M1)	Du 7 mai au 16 mai 2012
Examens 2 ^{ème} session (hors filières à dispositif pédagogique particulier)	du 21 mai au 22 juin 2012 (selon les semestres)
Fin de l'année universitaire	Le 30 juin 2012

A tout moment, vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT
Il est accessible dans la rubrique « Etudes » à partir du 1^{er} septembre

L'organisation et le contenu des enseignements sont disponibles sur le site internet

www.ash.univ-tours.fr

B- L'Unité d'Enseignement Libre (UEL) : une unité d'enseignement particulière

Dans le cadre du LMD, les étudiants de licence doivent suivre **des semestres 2 à 6** de la licence une unité d'enseignement spécifique : l'Unité d'Enseignement Libre.

Cet enseignement OBLIGATOIRE a une valeur de 3 crédits européens.

Licence						Master			
L1		L2		L3		M1		M2	
S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10

Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.

L'objectif de cet enseignement est :

- ▶ d'apporter aux étudiants des compétences complémentaires dans de nombreux domaines (sciences, droit,...),
- ▶ de découvrir de nouveaux enseignements (sport, culture, langue,...),
- ▶ d'opter pour une spécialisation sur plusieurs semestres leur permettant de valider un véritable parcours (ex : développement durable).

Information : Les étudiants inscrits en double cursus peuvent au choix :

- s'inscrire à une UE libre différente pour chacun des deux cursus,

Ou

- s'inscrire à une UE libre **correspondant à l'année d'études la plus élevée** de leur deux cursus en faisant reporter deux fois la note obtenue.

Ceci ne s'applique pas aux étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC) inscrits dans deux niveaux d'études. Les AJAC doivent suivre et obtenir l'UEL correspondant à chacun de leurs niveaux d'inscription.

Pour connaître la liste des UEL proposées et les dates d'inscription, vous devez consulter le www.univ-tours.fr à partir de la mi-août. Attention, la capacité d'accueil de certaines UEL étant limitée (*notamment en langues pour non spécialistes ou encore en sport*), ne tardez pas à vous inscrire !

C- Les stages

Les stages constituent le prolongement de l'enseignement dispensé à l'université jusqu'à l'insertion dans l'entreprise. **Seuls les stages dits « obligatoires » sont autorisés** à partir de la rentrée 2010.

Cela signifie que seuls les stages intégrés dans les maquettes d'enseignement sont possibles.

Durant la période de stage, le stagiaire demeure étudiant de l'Université. Il continue à être suivi par le(s) responsable(s) de sa formation.

Toutefois, il devra se soumettre à la discipline de l'établissement et aux dispositions du règlement intérieur de son entreprise d'accueil.

Le stage devra d'ailleurs obligatoirement faire l'objet d'une convention tripartite entre l'entreprise d'accueil, l'étudiant et l'Université. L'imprimé de la convention est disponible sur ash.univ-tours.fr, rubrique « *la formation – les stages* ».

C1- Objectifs des stages

- ▶ Connaître l'entreprise et le milieu professionnel,
- ▶ Confirmer son projet professionnel,
- ▶ Mettre en pratique les apports théoriques de la formation,
- ▶ Développer des compétences professionnelles et bâtir un réseau relationnel.

C2- Différents types de stage :

▶ **Le stage d'observation et de découverte** : Il se limite à suivre une personne de l'organisme. Ce stage est souvent court.

▶ **Le stage ouvrier** : il se trouve principalement en 1^{ère} année d'école d'ingénieur. Il s'agit de participer à la production de l'entreprise.

▶ **Le stage d'application** : Il permet à l'étudiant de transposer directement ce qu'il a vu en formation dans le cadre de son stage. Une mission à réaliser au cours du stage est donnée par l'organisme au stagiaire. Cette mission se trouve souvent dans le cadre d'un stage long.

▶ **Les stages à l'étranger** : obligatoire dans certaines filières (ex : LEA), ils peuvent être aussi un plus pour votre formation.

Des aides financières spécifiques existent. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Service des Relations Internationales - 8 rue des Tanneurs - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

C3- Conseils pour trouver un stage

- ▶ Déterminez votre projet professionnel,
- ▶ **Consultez le site R'PRO,**
- ▶ Consultez les sites spécifiques pour les stages à l'étranger : www.eurostage.org - www.francoallemand.com - www.directetudiant.com,
- ▶ Ciblez les entreprises susceptibles de vous accueillir, rédigez votre curriculum vitae, et une lettre de motivation en fonction de votre projet,
- ▶ Préparez-vous à passer un entretien.

Des ateliers CV/lettres de motivation sont organisés tout au long de l'année par le SUIO – 116, Boulevard Béranger - Contact : 02 47 36 81 70

Une journée sur l'Insertion Professionnelle est organisée pour tous les étudiants de l'Université du 21 au 24 novembre 2011.

Pour plus d'infos consultez le site internet www.sip.univ-tours.fr

C4- R'PRO

C'est un site internet qui vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages,
- ▶ des offres d'emplois,
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



R'PRO est accessible via la page d'accueil du site internet de l'Université www.univ-tours.fr ou directement sur <http://rpro.univ-tours.fr>

D- La réorientation

Dès le premier semestre, vous pensez ne pas avoir fait le bon choix de filière, n'attendez pas la fin de l'année universitaire pour vous réorienter, une période officielle de réorientation a lieu pour les étudiants de L1 et niveau équivalent et sous certaines conditions pour les étudiants de L2 à la fin du premier semestre.

Le Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) est à votre disposition pour vous donner des informations sur les filières et les métiers et vous conseiller dans vos choix.

N'hésitez pas à les rencontrer au 116, Boulevard Béranger à Tours. ☎ 02 47 36 81 70

Les enseignants sont également à votre disposition pour vous conseiller.

Retrouvez le détail de la procédure et les dates sur le www.univ-tours.fr fin novembre

E- La mobilité étudiante

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

E1- Les différents programmes

L'Université de Tours propose des programmes :

- **En Europe**

A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une université européenne partenaire (200 universités possibles).

➤ **Hors Europe**

L'université de Tours a des partenariats avec des universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : Australienne, Japonaise, Argentine,...

E2- Les démarches

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Si votre dossier est retenu, vous partez dans le cadre d'une convention et vous restez étudiant de l'Université de Tours.

Vous acquittez vos droits d'inscription à Tours et vous êtes dispensé des frais d'inscription dans l'Université d'accueil.

Avant votre départ, vous établissez un contrat d'études avec votre responsable de diplôme qui indique les enseignements et les crédits européens équivalents que vous devez valider dans l'Université d'accueil pour être reconnu dans votre cursus en cours.

E3- La préparation

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- des pages d'informations, des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »
- des réunions d'informations
- une U.E.L. spécifique intitulée « Préparer et réussir sa mobilité internationale »

E4- Les aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Université, le Conseil Général, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 116, boulevard béranger - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

F- Le certificat Informatique et Internet (C2I)

Le C2I® niveau 1 est un certificat qui atteste des compétences des étudiants dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'Internet.

Le C2I n'est pas obligatoire. Il est proposé sur la base du volontariat aux étudiants de L2/L3 et niveau équivalent.



G – LE CERTIFICAT EN LANGUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CLES)

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. L'université propose actuellement une certification de niveau B2 dans les langues suivantes : anglais – allemand – espagnol- italien-portugais

Découvrez plus de détails sur le C2I et le CLES (*présentation, public concerné, dates d'inscription,...*) en consultant le www.univ-tours.fr à partir de septembre.

.... H- La visite médicale

Une bonne santé et un bon moral contribuent à la réussite de vos études.

Le Service Universitaire de Médecine et de la Promotion de la Santé (SUMPPS) vous convoquera par courriel, en cours d'année, à un examen médical gratuit et OBLIGATOIRE.

Lors de ce rendez vous, vous pourrez :

- ▶ faire le point sur votre santé de manière globale en rencontrant une infirmière, un médecin et une assistante sociale si besoin,
- ▶ mettre à jour vos vaccinations,
- ▶ envisager des solutions aux problèmes que vous pouvez rencontrer.

Secret médical et confidentialité assurés. Une attestation de passage pourra vous être fournie sur demande.

Service Universitaire de Médecine et de Promotion de la Santé
2 rue de Hallebardier - 37000 Tours - ☎ 02 47 36 77 00

III- Les Etudes de sociologie

A- Présentation de la filière SOCIOLOGIE

A1 – Renseignements pratiques

a. Équipe pédagogique affectée au Département

Prénom – NOM	Spécialité	Bureau	Téléphone
Alex Alber	sociologie	236	02 47 36 66 29
Anne Bargès	sociologie	208	02 47 36 67 36
Hélène Bertheleu	sociologie	213	02 47 36 66 87
Isabelle Bianquis	anthropologie	211	02 47 36 65 46
Nathalie Bonini	anthropologie	213	02 47 36 66 87
Françoise Bourdarias	sociologie	311	02 47 36 65 47
Bernard Buron	sociologie	208	02 47 36 67 36
Françoise Clavairolle	anthropologie	213	02 47 36 66 87
Sylvette Denèfle	sociologie	210	02 47 36 66 44
Sophie Laligant	anthropologie	211	02 47 36 65 46
Marie-Pierre Lefeuve	sociologie	209	02 47 36 65 44
Patrick Legros	sociologie	209	02 47 36 65 44
Patrick Le guirriec	sociologie	211	02 47 36 65 46
Lucile Juigner	Anglais	236	02 47 36 66 29
Nadine Michau	Audiovisuel/sociologie/ anthropologie	215 bis	02 47 36 68 56
Laurent Nowik	sociologie/démographie	210	02 47 36 66 51
Claudine Quentin	sociologie	214	02 47 36 66 98
Claudie Rey	sociologie	210	02 47 36 66 44
Françoise Sitnikoff	sociologie	208	02 47 36 67 36
Alain Thalineau	sociologie	311	02 47 36 65 47
René Warck	sociologie	214	02 47 36 66 98

✓ **Autres intervenants de l'Université**

L'équipe pédagogique bénéficie du concours indispensable de nombreux autres collègues pour assurer l'enseignement, soit en sociologie et en anthropologie, soit dans les disciplines connexes. Ces "chargés de cours" appartiennent soit à des départements ou des laboratoires de recherche de l'Université, soit à des professions spécialisées.

b. Secrétariat pédagogique du Département

Prénom – NOM	Bureau	Téléphone
Fouzia Rolland	217	02 47 36 66 77
Marylène Moreau	217	02 47 36 65 45
Fax	217	02 47 36 66 35

**Le secrétariat accueille les étudiants tous les jours de :
9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30**

Direction et administration du Département

Le Département de sociologie est administré par un Conseil et dirigé par un ou des Directeurs(trices) élu(e)s. et assisté d'un conseil de direction. Le *Conseil de département* se réunit régulièrement (une à deux fois par trimestre) pour décider de toutes les questions pédagogiques, administratives, etc., qui relèvent de sa responsabilité. Les délégués étudiants ont voix délibérative aux réunions.

Le Département est organisé de la manière suivante :

Directrice

Marie-Pierre LEFEUVRE

Conseil de direction et responsables pédagogiques

<i>Responsable de la Licence 1^{re} année</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Pédagogie Licence 2^{ème} année</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Pédagogie Licence 3^{ème} année</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Pédagogie Master 1</i>	Isabelle BIANQUIS
<i>Pédagogie DEIS/M1</i>	Claudine QUENTIN
<i>Pédagogie Master 2 Recherche</i>	Isabelle BIANQUIS
<i>Pédagogie Master 2 professionnel</i>	Alain THALINEAU
<i>Site internet</i>	Anne BARGES
<i>Programme ERASMUS</i>	Patrick LE GUIRRIEC
<i>Orientation-emploi</i>	Françoise SITNIKOFF
<i>Orientation Lycées</i>	Claudie REY
<i>Commission pédagogique</i>	Roger BRAND, Claudie REY et Françoise SITNIKOFF René WARCK
<i>Secrétaires pédagogiques</i>	Licence 1 & 2 : Fouzia Rolland Licence 3 & Master : Marylène Moreau

c. Relations avec les étudiants, scolarité, orientation-emploi

Au cours de la réunion de pré rentrée début septembre (la date précise et les horaires sont indiqués sur le site de l'université - ENT), les étudiants reçoivent une information précise sur les conditions dans lesquelles se déroulera l'année universitaire. Tout au long de celle-ci, les enseignants reçoivent les étudiants qui le souhaitent lors de leur *permanence hebdomadaire*. En cas de difficulté pédagogique ou individuelle, les étudiants sont d'abord invités à contacter l'enseignant qui assure le cours ou le TD. Ils peuvent ensuite contacter la *Responsable pédagogique* ou la Directrice du département.

Les étudiants peuvent rencontrer, sur rendez-vous, les Responsables orientation-emploi pour tous les problèmes concernant leur orientation ou réorientation (recherche de cursus complémentaire ou de cursus de substitution). Ils sont également invités à consulter les propositions d'emplois et/ou de stages sur les panneaux d'information. Ils peuvent bien sûr rencontrer tout autre enseignant qui tentera de les aider. Ils peuvent également contacter un conseiller d'orientation du S.U.I.O. (116 Boulevard Béranger – 1^{er} étage).

d- Représentation des étudiants

Les étudiants élisent trois *délégué(e)s* titulaires et trois suppléants par cycle. L'élection a lieu dans le mois qui suit la rentrée.

e- Eléments pratiques

Affichage des informations

Les étudiants sont invités à consulter **très régulièrement** les panneaux d'affichage disposés dans les couloirs qui jouxtent le secrétariat du Département (au 2^e étage).

Chaque année d'études dispose d'un panneau sur lequel sont affichées toutes les informations relatives à la pédagogie : l'emploi du temps, la localisation des enseignements et des rendez-vous d'enquête, les messages

des enseignants aux étudiants, les calendriers d'examen, etc.

Chaque année d'études dispose également d'un panneau en libre accès sur lequel sont affichées les informations relatives aux inscriptions administratives, aux bourses, à la scolarité générale. Les informations syndicales ont vocation à être affichées sur ces panneaux.

Les possibilités de formation complémentaire, les programmes de certaines autres universités, les cycles de conférences, les avis de concours, propositions de stages et d'emplois, etc., sont affichés principalement sur le panneau réservé au troisième cycle.

Le panneau recherche diffuse notamment les informations de l'UMR Citeres, l'équipe de recherche à laquelle est rattaché le Master « Sciences sociales : Villes et Territoires » spécialité *Sociologie et anthropologie*.

Informations sur Internet - ENT

Les étudiants sont invités à consulter **très régulièrement leur adresse mail universitaire** ainsi que le site Internet de l'Université : <http://www.univ-tours.fr/>. Le portail du site donne accès aux informations administratives (les inscriptions aux bourses, aux UE libres etc.) et pédagogiques (les emplois du temps, les dates d'examen, ou encore des informations relatives aux enseignements – absence d'un enseignant, changement de salle, rattrapage et report de cours, contrôle continu...).

Les inscriptions aux UE libres et aux enseignements à choix (langues, options) se feront sur l'ENT.

L'actualisation des informations est instantanée.

Bourses, allocations d'études, résidences étudiantes

Les dossiers de bourses d'enseignement supérieur doivent être retirés avant le 30 avril au *Service de la Scolarité* ou sur *Internet*. Les demandes d'allocation d'étude (3^e cycle) doivent être retirées à partir du 15 juin et déposées au secrétariat pédagogique de la filière avant le 15 octobre.

Les demandes d'admission en résidence universitaire sont à retirer au CLOUS à partir du 15 février précédant la rentrée universitaire, ou lors de la demande de bourse (demande de bourse et logement).

Bibliothèques et photocopies

Dans les locaux de l'Université, les étudiants ont à leur disposition plusieurs bibliothèques et centres de documentation.

La *bibliothèque universitaire* comprend un fonds important de sociologie, démographie et anthropologie (ouvrages, périodiques, mémoires, thèses), et des ordinateurs de recherche bibliographique. Les étudiants peuvent emprunter et consulter les ouvrages et les revues. Ils bénéficient des services du "prêt inter-bibliothèques" (carte de lecteur à jour). Les bibliothécaires peuvent apporter leurs conseils en matière de recherche documentaire manuelle et informatique.

Les *autres bibliothèques universitaires et des départements* sont accessibles aux étudiants sociologues et leur fréquentation est encouragée car elles contiennent bien souvent des ouvrages qui sont au programme de leurs études. C'est le cas, en particulier, de la bibliothèque universitaire de l'UFR de Droit, sciences économiques et sociales, des bibliothèques des départements de Philosophie, d'Histoire, histoire de l'art et Archéologie, de l'IEHCA, du centre de documentation de la Maison des sciences de l'homme (MSH), de la bibliothèque musicale de Tours, etc.

En dehors de l'Université, les étudiants sont vivement invités à fréquenter la *Bibliothèque municipale*. À l'occasion de recherches plus avancées, ils peuvent avoir accès à des centres de documentation spécialisés (Archives municipales et départementales, etc.).

Des photocopieuses en libre-service sont installées dans les locaux de l'Université. Leur accès est commandé par des cartes magnétiques rechargeables. Il est rappelé que les photocopies de documents imprimés (ouvrages, articles ...) ne sont autorisées que pour un usage privé et que la loi interdit de photocopier des documents entiers.

A2 – Organisation des études

La Licence ASHS mention sociologie a pour objectif principal de former des étudiants aux Sciences Humaines et Sociales. Deux dimensions pédagogiques traversent tous les enseignements proposés :

- Tout en se formant au sein d'une discipline, l'étudiant est incité à exercer son esprit critique, à percevoir le caractère contextuel des connaissances scientifiques, à saisir les fondements théoriques et épistémologiques des sciences humaines et sociales.
- L'accent est mis sur l'apprentissage de la maîtrise des connaissances théoriques et méthodologiques dans le domaine des sciences sociales. L'étudiant aura en effet l'occasion de mettre en pratique des connaissances disciplinaires dans des travaux de terrain, sera capable d'analyser et de problématiser les phénomènes étudiés dans le cadre de la mention choisie.

Les enseignements sont organisés sur **six** semestres. La pédagogie est fondée d'une part, sur l'articulation de savoirs disciplinaires, méthodologiques et techniques, et d'autre part, sur l'idée d'un parcours dont l'étudiant pourra lui-même évaluer la pertinence en fonction de ses objectifs de formation. L'étudiant pourra progressivement découvrir une démarche scientifique au travers de la mention choisie, tout en accumulant un certain nombre d'enseignements plus généraux, propres aux sciences humaines et sociales. Ceux qui le souhaitent pourront continuer à se former en s'inscrivant dans un master ou dans toute autre formation ouverte au niveau licence. Ces cheminements pourront être anticipés par des choix d'enseignements optionnels préparant plus ou moins directement au master choisi.

La mobilité de l'étudiant est facilitée par des contenus de cours très lisibles et des compétences clairement requises pour chaque élément pédagogique : les échanges européens pourront ainsi être concrètement réalisables.

L'étudiant dispose de la possibilité de faire un parcours personnalisé par le choix des enseignements optionnels, et de ceux des UE libres.

Les étudiants de L2 bénéficient d'un enseignement d'audiovisuel. Ce cours est complété par un soutien technique assuré par M. Elie SECHAN.

La Licence « ASHS mention sociologie » permet d'accéder directement au Master « Sciences sociales : Villes et Territoires » spécialité *Sociologie et anthropologie* de l'Université de Tours qui propose en deuxième année une option professionnelle, centrée sur l'évaluation des politiques publiques, et une option recherche : « construction sociale des territoires ».

A3- Débouchés de la filière :

Après la licence, les étudiants ont la possibilité de se présenter à de nombreux concours et formations spécialisées.

On peut, par exemple, mentionner :

- Concours de l'enseignement élémentaire et secondaire (Formation de professeurs des écoles, de professeur du secondaire, CPE)
- Écoles préparant aux métiers du social
- Concours des collectivités territoriales (communes, départements, régions)
- Écoles de journalisme

Après un Master, il est possible d'accéder directement au marché du travail, les emplois étant fonction des parcours et des choix des étudiants. Tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'accueillir les diplômés, par exemple :

- Chargé du développement local
- Chargé de l'évaluation des politiques publiques
- Chargé de mission dans le cadre des politiques de la ville
- Expert démographe
- Chargé de mission à la direction du travail et de l'emploi
- Conseiller emploi
- Recruteur
- Formateur dans les ressources humaines
- Chargé d'études dans les collectivités territoriales
- Chargé d'études dans les observatoires départementaux et régionaux
- Conseiller dans les agences intérimaires
- Consultant
- Conservateur du patrimoine.

Après un Master, les étudiants peuvent également réaliser un doctorat ouvrant vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus :

- ONISEP, Études de sociologie, INFOSUP n°199, sept-oct. 2002.
- Centres d'information et d'orientation (CIO) et Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO, tel : 02-47-36-81 70).

B- Présentation de la licence de sociologie

La sociologie est une discipline scientifique qui vise à mieux comprendre la réalité sociale et sa complexité. Elle s'intéresse à tous les sujets où sont impliqués des êtres humains pris collectivement : la famille, l'école, le travail, la religion, les modes de vie, la culture, le sport...

Sur tous ces sujets, le sociologue est attentif aux caractéristiques des institutions, aux pratiques sociales, aux interactions, aux relations de domination... Il révèle souvent la face cachée du fonctionnement de nos sociétés.

Ce travail de décryptage n'est pas immédiat et passe par une remise en question des idées reçues et des lieux communs.

La sociologie est à la fois empirique et théorique. Elle s'efforce de produire et d'analyser ses propres données, ou travaille sur des informations produites par d'autres. Elle cherche à dépasser la simple description de la réalité pour l'expliquer et la comprendre, en dégagant les mécanismes et les règles qui régissent l'organisation et le développement des phénomènes sociaux.

Au département de sociologie de l'Université François Rabelais, on enseigne aussi l'anthropologie et la démographie. Les trois disciplines sont complémentaires et concourent au même projet scientifique.

L'anthropologie est l'étude comparative des sociétés et des cultures. Elle vise à rendre compte à la fois de leur diversité et de l'unité du genre humain en développant un moyen d'investigation privilégié : l'observation sur le terrain.

La démographie étudie la dynamique des populations et leur renouvellement : fécondité, mortalité, migrations, croissance urbaine, évolution des structures familiales, vieillissement des populations...

Les enseignements

La formation donne les savoirs nécessaires à la compréhension et l'analyse des phénomènes sociaux. Elle permet une initiation progressive à la discipline et comprend des apprentissages théoriques et méthodologiques.

Les étudiants acquièrent à la fois des connaissances générales et des connaissances plus spécifiques sous forme de cours obligatoires et d'options. Ils sont également formés à l'utilisation de différentes méthodes d'enquête, quantitatives (questionnaires) et qualitatives (observations et entretiens). Ils doivent, de plus, être capables de présenter leurs résultats d'enquête, ce qui suppose de bonnes qualités rédactionnelles.

Par ailleurs, le parcours de formation comprend une initiation à des disciplines connexes (géographie, économie, histoire) et un apprentissage des langages et outils nécessaires aux sociologues (anglais, mathématiques et statistiques, informatique, audiovisuel).

Le cursus universitaire nécessite la lecture régulière d'ouvrages et d'articles et demande un engagement actif dans la conduite des enquêtes de terrain. Il implique un investissement personnel important des étudiants.

Dans le cadre de l'organisation LMD, les étudiants sont incités à construire leur parcours de formation avec l'aide et les conseils des enseignants. Ce parcours est élaboré par les étudiants en fonction de leurs objectifs de formation et de leur projet professionnel. Il peut comprendre des stages et des séjours à l'étranger.

IMPORTANT :

La présence aux TD est obligatoire pour les étudiants en régime général.

La présence aux CM (cours magistraux) est indispensable pour réussir ses études. Aussi, il est nécessaire de les suivre assidument.

Les étudiants inscrits en régime spécial sont dispensés de l'obligation de présence en TD sauf pour les TD de Méthodologie-enquête et d'Audiovisuel. Ils sont invités à prendre contact dès le début de chaque semestre avec l'enseignant responsable du TD afin de déterminer le programme de travail.

Les étudiants en accès-étape peuvent également être dispensés de présence en TD mais doivent obligatoirement être évalués en Contrôle continu. Ils doivent prendre contact dès le début du semestre avec l'enseignant responsable du TD afin de déterminer le programme de travail.

Règles de prise en compte des absences aux contrôles continus.

Toute absence à un contrôle continu ou tout travail non rendu seront sanctionnés d'un 0/20. Toutefois, si l'absence au contrôle continu est justifiée (certificat médical ou papier officiel à l'appui), l'étudiant sera autorisé à venir composer lors de la session spéciale pour étudiants en régime spécial. A charge pour l'étudiant de signaler sa situation auprès de son enseignant et du secrétariat pédagogique.

Règles de prise en compte des absences injustifiées lors des TD d'anglais.

La présence aux séances de cours, qu'elles aient lieu en salle ou en CRL, est obligatoire. Tout étudiant absent à une séance est tenu de venir justifier son absence auprès du professeur et ensuite de porter son justificatif au secrétariat.

Si la séance manquée avait lieu au CRL, il sera demandé à l'étudiant de la rattraper sur son temps libre.

Au-delà de deux absences injustifiées, l'étudiant obtiendra un 0/20 qui comptera dans sa moyenne.

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université François-Rabelais de Tours applicables aux étudiants de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

NB : Pour les Licences professionnelles, les modalités de contrôle des connaissances sont définies par référence prioritaire au texte réglementaire qui leur est spécifique (arrêté du 17 nov. 1999). Les règles communes proposées ci-dessous ne s'appliquent pas dans ce cas.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant

En italique, articles de référence dans l'arrêté du 23 avril 2002.

ART. 1 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3). Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Un régime spécial d'études comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus à l'un des trois conseils de l'université ou au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

ART. 2 : INSCRIPTION

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire. Elle vaut inscription aux examens pour chaque session. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens.

ART. 3 : MODE DE CONTROLE - SESSIONS - INFORMATION (art. 22, 23 et 29)

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations sous réserve d'exceptions justifiées par la durée de l'enseignement.

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs, un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement. Les examens de la seconde session du deuxième semestre sont précédés par un dispositif pédagogique particulier. Les notes obtenues en seconde session sur les épreuves terminales présentées annulent les notes correspondantes obtenues lors de la 1ère session.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de la session 2. L'inscription est automatique en fonction des résultats de la session 1. Les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une épreuve de rattrapage, autre que la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants sur leur environnement numérique de travail. Les composantes pourront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CEVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

ART. 4 : ANONYMAT DES COPIES

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

ART. 5 : CAPITALISATION - COMPENSATION - REPORT DE NOTES - VALIDATION (art. 25 à 28)

Il n'y a pas de note seuil minimale en licence.

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants venant d'autres universités françaises, la commission pédagogique, souveraine, peut reporter : 1. la note du ou des semestres acquis par l'étudiant ; 2. les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre.

Il n'y a pas de compensation annuelle.

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant.

ART. 6 : REGLES DE PROGRESSION (article 28)

Dans le cadre d'une progression définie par l'Université, la poursuite des études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus.

L'inscription administrative étant annuelle :

L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé chacun des 2 semestres de l'année d'inscription est admis à s'inscrire aux deux semestres du niveau supérieur.

- Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant n'ayant qu'un semestre de retard (AJAC) est admis à s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante selon les modalités ci-après :

Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), tout étudiant ayant au moins validé un semestre de L1 ou, par dérogation, ayant capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 ;

Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), tout étudiant ayant validé S1 et S2 de la première année de licence et

1. soit au moins S3 ou S4,
2. soit, par dérogation, ayant capitalisé au moins 80% des coefficients des UE de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

ART. 7 : JURY (article 30)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

ART. 8 : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DE LICENCE

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des 6 semestres et à condition que l'étudiant ait validé au moins 5 semestres. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

ART. 9 : MENTIONS DE REUSSITE

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des six semestres du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

ART. 10 : PUBLICATION DES RÉSULTATS - COMMUNICATION DES COPIES (art. 30)

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

IMPORTANT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, *qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre*, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

B2- Présentation de la Licence 1^{ère} Année (L1)

Nom du responsable d'année : Françoise SITNIKOFF

B2.1- Maquette de L1 S1

Le premier semestre met l'accent sur l'adaptation au travail universitaire. Afin de faciliter le passage du milieu scolaire au milieu universitaire et lutter contre l'échec et l'abandon précoces, le premier semestre est conçu comme un semestre d'acclimatation au travail universitaire. L'accent est mis sur l'apprentissage en petits groupes, les méthodes du travail universitaire et la présentation de la discipline à travers des enseignements généraux et des enquêtes de terrain qui permettent l'apprentissage des pratiques de travail.

Les étudiants bénéficient du soutien et de l'accompagnement de tuteurs, qui assurent une permanence hebdomadaire et qui participent à certains enseignements, notamment de Méthodologie et de Bibliographie en sciences sociales. Les étudiants peuvent valider, sous forme d'un quitus, l'Informatique lors du test réalisé au cours de la semaine de pré-rentrée. Ceux qui ne l'ont pas validé suivent un enseignement obligatoire qui leur permet d'acquérir les bases dans l'utilisation de l'outil informatique ou de consolider leurs acquis. En fonction des résultats obtenus au test de français, également réalisé au cours de la semaine de pré-rentrée, les étudiants peuvent être amenés à suivre un Atelier d'écriture qui leur permet de renforcer leurs acquis dans la maîtrise de la langue écrite. L'évaluation de cet enseignement donne lieu à des points bonifiants.

L1 S1	Eléments pédagogiques	Coef.	crédits	CM VHT	TP VHT	TP VHT	C/T	DTE
UE1.1 – Savoirs fondamentaux I	Connaissance des faits sociaux	3	6	26	24		50	100
	Sociétés et cultures	3	6	26	24		50	100
	Institutions et société française	2	4	20			20	40
UE1.2 – Méthodologie et outils quantitatifs	Méthodologie	2	6		60		60	120
	Mathématiques et Statistiques	2	2		18		20	38
UE 1.3- Outils d'expressions 1	Langues	1	2		18		30	48
	Expression écrite et orale en sciences sociales 1	1	2		18		20	38
UE 1.4 – Informatique et bibliographie	Informatique	1	1			24	24	44
	Bibliographie en sciences sociales (1)	1	1		20		20	40
Total S1=278 h			30	60	194	24	278	572

(1) Le contrôle continu est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime spécial d'études.

Coef. : coefficient, CM : cours magistral, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques, VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre, C/T : charge de travail pour l'étudiant, DTE : durée totale de travail pour l'étudiant

B2.2- Descriptif des enseignements de L1 S1

UE 1.1 Savoirs fondamentaux I :

L'objectif de cette unité d'enseignement est d'introduire au domaine de la sociologie et de l'anthropologie et de fournir des premiers critères d'identification de la spécificité de leur démarche pour l'analyse des phénomènes sociaux. Les enseignements qui composent cette UE, dispensés sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés, introduisent à des outils théoriques et pratiques auxquels recourent la sociologie et l'anthropologie. Il s'agit aussi de fournir des éléments de connaissance sur la société française et ses institutions.

UE 1.2 Outils méthodologiques et quantitatifs :

Les enseignements, dispensés dans le cadre de TD, visent l'acquisition et la consolidation de connaissances indispensables à une formation de sociologie et d'anthropologie : initiation aux outils de méthodologie disciplinaire, préparation à l'enquête de terrain, travail d'écriture, statistiques, mathématiques.

UE 1.3 Outils d'expression 1 :

Au cours des séances de TD, les étudiants sont amenés à développer leurs capacités en matière d'expression écrite et orale en langue française, en travaillant sur l'analyse de textes sociologiques et la construction d'une argumentation. Cette unité d'enseignement propose également une mise à niveau aussi bien en expression écrite et qu'orale d'une langue étrangère.

UE 1.4 Informatique et bibliographie :

Les étudiants sont initiés à différentes techniques de recherche documentaires qu'ils mettront en application dans la construction d'une bibliographie leur permettant de définir un sujet d'enquête sociologique ou ethnologique. Par ailleurs ils sont inscrits dans une démarche d'autoformation qui permet de conforter ou d'acquérir les savoirs de base en informatique.

B2.3- Modalités de contrôle des connaissances du L1 S1

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	RÉGIME GÉNÉRAL					RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES				
	1 ^{ère} session			2 ^{ème} session		1 ^{ère} session			2 ^{ème} session	
	Type de Contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type ² de contrôle	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.
SEMESTRE 1										
UE 1.1. Savoirs fondamentaux I			3			3		3		3
Connaissances des faits sociaux	CC ET	E	3	R	/	3	O	3	R	3
		E		ET	E		E		E	
Sociétés et Cultures	CC	E	3	R	/	3	O	3	R	3
	ET	E		ET	E		E		E	
Institutions et société française	ET	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE1.2 – Méthodologie et outils quantitatifs			2			2		2		2
Méthodologie	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
Mathématiques et Statistiques	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
UE – 1.3 Outils d'expressions			1			1		1		1
Langues	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
Expression écrite et orale en sciences humaines	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
UE 1.4 – Informatique et bibliographie			1			1		1		1
Informatique	CC	E	1	ET	E	1	CC	1	E	1
Bibliographie en sciences sociales	CC	E	1	R	/	1	E	1	R	1

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal – E : Ecrit – O : Oral – R : report

B2.4- Maquette du L1 S2

L1 S2	Eléments Pédagogiques	Coef.	crédit s	CM	TD	TP	C/T	TDE
UE -2.1 – Savoirs fondamentaux II	Sociologie	3	6	18	20		40	78
	Anthropologie	3	6	18	20		40	78
	Démographie	3	6	18	20		40	78
UE 2.2- Formation à l'enquête	Initiation à l'observation et à l'entretien sociologique (1)	2	5		30		30	60
UE 2.3– Outils d'expressions 2	Langues	1	2		18		30	66
	Expression écrite et orale en sciences sociales 2	1	2		18		10	38
UE 2.4– libre	Libre	1	3	20			20	40
Total S2 = 200 h			30	74	126		200	438
Total S1+S2= 478 heures			60	134	320	24	504	1010

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime spécial d'études.

Coef. : coefficient, CM : cours magistral, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques, VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre, C/T : charge de travail pour l'étudiant, DTE : durée totale de travail pour l'étudiant

B2.5- Descriptif des enseignements de L1 S2

UE 2.1 Savoirs fondamentaux II :

Sur la base des connaissances acquises au cours du premier semestre, l'enseignement développe les concepts et la démarche propres à l'analyse des phénomènes sociaux, introduit aux courants théoriques qui jalonnent l'histoire des sciences sociales et donne les bases de la discipline démographique.

UE 2.2 Formation à l'enquête :

Ce TD offre aux étudiants une première expérience du travail empirique par la réalisation d'une enquête sur le terrain, dans laquelle ils doivent utiliser au moins trois outils d'objectivation : le travail documentaire, la technique d'observation sur le terrain et la conduite et l'analyse d'entretiens.

UE 2.3 Outils d'expression 2 :

Cette unité d'enseignement propose d'une part, un renforcement des compétences rédactionnelles et d'expression orale en langue française des étudiants, et d'autre part un renforcement des capacités d'expression écrite et orale en langue étrangère.

UE 2.4 Libre :

Les UE libres permettent d'explorer des activités, des disciplines ou des connaissances au-delà de celles proposées par le domaine de licence spécialisé. Ainsi on peut s'ouvrir à d'autres domaines de connaissance, en choisissant des enseignements thématiques, relevant de la sociologie, de l'anthropologie ou de toute autre discipline, ou encore se confronter au monde du travail, au monde associatif, ou découvrir d'autre(s) société(s) au sein de l'Europe (par exemple, dans le cadre du programme Erasmus).

B2.6- Modalités de contrôle des connaissances de L1 S2

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	REGIME GÉNÉRAL					RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES				
	1 ^{ère} session		Coef.	2 ^{ème} session		1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		
Licence 1 ^{ère} année	Type de Contrôle	Type d'épreuve			Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type
						d'épreuve				
SEMESTRE 2										
UE 2.1. Savoirs fondamentaux II			3			3		3		3
Sociologie	CC	E	2	R	/	2	O	2	R	2
	ET	E		ET	E		E			
Anthropologie	CC	E	2	R	/	2	O	2	R	2
	ET	E		ET	E		E			
Démographie	CC	E	2	R	/	2	O	2	R	2
	ET	E		ET	E		E			
UE 2.2. Formation à l'enquête			2			2		2		2
Initiation à l'observation et à l'entretien sociologique (1)	CC	E	2	R	/	2	CC	2	R	2
UE 2.3. Outils d'expressions 2			2			2		2		2
Langues	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
Expression écrite et orale en sciences sociales 2	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
UE 2.4. Libre			1			1		1		1
Selon l'option choisie	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et salarié.

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal – E : Ecrit – O : Oral – R : report

B3- Présentation de la Licence 2ème Année (L2)

Nom du responsable : Françoise SITNIKOFF

B3.1- Maquette de L2 S3

L2 S3	Eléments pédagogiques	Coef.	Crédits	CM VHT	TP VHT	TP VHT	C/T	TDE
UE 8 - Savoirs fondamentaux III	Histoire des idées sociologiques	2	6	18	18		40	76
	Anthropologie contemporaine	2	6	18	18		40	76
	Questions de population	1	2	12			20	32
UE 9 - Approche quantitative	Initiation aux pratiques d'enquêtes quantitatives (1)	2	4		24*		30	54
	Statistiques	1	3	12	12		30	54
UE 10 – Langues et Outils	Informatique	1	2			12	10	22
	Langue vivante	1	2		12		20	32
	Audiovisuel 1	1	2			20	15	35
UE- 11 Libre	UE libre	1	3	20			20	40
Total S3 = 196 h			30	80	84	32	225	421

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime spécial d'études.

Coef. : coefficient, CM : cours magistral, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques, VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre, C/T : charge de travail pour l'étudiant, DTE : durée totale de travail pour l'étudiant

B3.2- Descriptif des enseignements de L2 S3

UE 8 Savoirs fondamentaux III :

Cet unité d'enseignement traite des approches théoriques contemporaines en sociologie, en anthropologie et vise à en approfondir les notions fondamentales.

UE 9 Approche quantitative :

Cet enseignement vise l'apprentissage de la mise en œuvre d'une enquête quantitative et introduit aux statistiques descriptives.

UE 10 Langues et outils :

L'enseignement en informatique propose d'approfondir les connaissances de l'outil tandis que l'enseignement d'audiovisuel familiarise l'étudiant avec les techniques de base (réalisation et montage). En anglais, l'accent est mis sur l'expression écrite.

UE 11 Libre

B3.3- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S3

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Crédits	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère}		2 ^{ème} Session	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
SEMESTRE 3											
UE 8. Savoirs fondamentaux disciplinaires III	14			3			3		3		3
Histoire des idées sociologiques	6	ET CC	E/O	2	ET R	E	2	E/O	2	E Report	2
Anthropologie contemporaine	6	ET CC	E/O	2	ET R	E	2	E/O	2	E Report	2
Questions de population	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 9. Approche quantitative	7			2			2		2		2
Initiation aux pratiques d'enquêtes quantitatives (1)	4	CC	E/O	2	R	E	2	E	2	Report	2
Statistiques	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 10. Langues et outils	6			2			2		2		2
Informatique	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anglais	2	CC	E/O	1	ET	E	1	O/E	1	E	1
Audiovisuel I	2	CC	E	1	R		1	E	1	Report	1
UE 11. Libre	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime spécial d'études.

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal - E : Ecrit - O : Oral - R : report

B3.4- Maquette de L2 S4

L2 S4	Eléments pédagogiques	Coef	Crédit	CM VHT	TD VHT	TP VHT	CT	TDE
UE-12- Savoirs thématiques disciplinaires I	- Travail - Famille - Inégalités sociales	3	9	10 10 10	10 10 10		60	120
	- Echanges économiques - Techniques	2	6	10 10	10 10		40	80
UE 13 - Méthodes	Réalisation d'une enquête par questionnaire	2	4		28*		30	58
	Statistiques	1	2		12		20	32
UE 14 – Langues & Outils	Langue vivante	1	2		12		20	32
	Audiovisuel 2	1	4			24	20	44
UE 15 – Libre	UE Libre	1	3	20			20	40
Total 4^{ème} semestre (S4) = 196 h			30	70	102	24	210	406

Coef. : coefficient, CM : cours magistral, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques, VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre, CT : charge de travail pour l'étudiant, TDE : durée totale de travail pour l'étudiant

Total 1^{er} et 2nd semestres des heures de cours, TD et TP en deuxième année : 392 heures.

Total des crédits européens (ECTS) en deuxième année (L1 +L2) : 120.

B3.5- Descriptif des enseignements de L2 S4

UE 12 Savoirs thématiques disciplinaires I :

A travers des thèmes particuliers de la sociologie et de l'anthropologie, l'étudiant approfondit les perspectives présentées au fil des différents enseignements de Savoirs fondamentaux de I à III.

UE 13 Méthodes : L'enseignement porte sur la réalisation et l'analyse d'une enquête quantitative et au traitement quantitatif de données d'enquête.

UE 14 Langues et outils : En anglais, l'enseignement vise à la maîtrise de l'oral et de l'écrit autour de questions sociologiques particulières. Réalisation et montage d'un film en Audio-visuel.

UE 15 Libre

B3.6- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S4

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Crédits	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème}	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
SEMESTRE 4											
UE 12. Savoirs thématiques disciplinaires I	15			3			3		3		3
- Travail	9	CC	E	3	ET	E	3	E/O	3	E	3
- Famille		CC			ET					E	
- Inégalités sociales		CC			ET					E	
- Echanges économiques	6	CC	E/O	2	ET	E	2	E/O	2	E	2
- Techniques		CC			ET					E	
UE13. Méthodes	6			2			2		2		2
Réalisation d'une enquête par questionnaire (1)	4	CC	E	2	Report		2	E	2	Report	2
Statistiques	2	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 14. Langues et outils	6			1			1		1		1
Anglais	2	CC	E	1	ET	E	1	O/E	1	E	1
Audiovisuel II	4	CC	E	1	Report		1	E	1	Report	1
UE 15 Libre	3	ET	E	1	ET	E	1	ET	1	E	1

(1) – Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et salariés.

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal – E : Ecrit – O : Oral

B4- Présentation de la Licence 3ème Année (L3)

Nom du responsable : Françoise SITNIKOFF

Au cours des semestres 5 et 6, l'étudiant est invité à anticiper et préparer son parcours de façon à réfléchir à sa trajectoire dans et au sortir de la licence. Divers parcours thématiques sont possibles et symbolisés par des couleurs distinctes.

L'étudiant doit, pour constituer son propre parcours, **choisir deux trajets couleurs** en accord avec l'enseignant responsable de la pédagogie des semestres 5 et 6, et y ajouter les options de son choix.

Le parcours S5 et S6 = deux trajets couleurs + deux enseignements optionnels

Les cinq trajets couleurs proposés à l'étudiant permettent par leur combinaison de construire une dizaine de parcours différents :

- 1) Transformation de l'espace urbain : Phénomènes urbains I et II – Mouvements sociaux et changement social – Sociologie des médias**
- 2) Production des territoires nouveaux : Espaces et sociétés – Le fait religieux – Immigration – Identités et représentations**
- 3) Temporalités, sociabilités, socialisation : Education – Parenté – Démographie et cycles de vie - Identités et représentations**
- 4) Nouvelles figures de l'activité : Organisations – Emploi, travail et genre – Sociologie économique – Professions**
- 5) Dimension politique des sociétés : Sociologie du politique – Mouvements sociaux et changement social – Sociologie des politiques publiques – Anthropologie du pouvoir**

En S5 et S6, lorsque l'étudiant est familiarisé avec les perspectives disciplinaires propres à la mention sociologie il peut construire son parcours de façon personnalisée.

Il peut, par exemple, choisir de cumuler les enseignements de sociologie et d'anthropologie portant sur les transformations de l'espace urbain et la production de territoires nouveaux, avec l'objectif d'une inscription ultérieure dans le Master (les autres parcours permettent également l'inscription dans le Master). L'étudiant suivra alors l'ensemble des enseignements des deux trajets couleurs. L'étudiant devra compléter les deux trajets couleurs de son parcours par le choix de deux enseignements optionnels choisis cette fois librement à l'intérieur des enseignements proposés chaque semestre.

Si l'étudiant le souhaite, le parcours peut être complété, de façon cohérente, par le choix d'une UE libre puisée par exemple dans l'offre de mentions voisines comme la Géographie, la Psychologie, l'Histoire, etc..

Divers parcours peuvent être imaginés, selon que l'étudiant souhaite approfondir ses compétences dans l'une ou l'autre thématique proposée dans les trajets couleurs.

Une fois le parcours constitué au début du semestre 5, il est conseillé à l'étudiant de s'y tenir au semestre 6 de façon à compléter ses savoirs dans les deux trajets couleurs choisis. Ce dispositif invite l'étudiant à faire un choix raisonné au sein des options proposées, mais lui permet aussi de compléter son "parcours coloré" avec deux enseignements optionnels choisis librement dans la liste des Eléments Pédagogiques du semestre.

B4.1- Maquette de L3 S5

L3 S5	Éléments pédagogiques	Coef.	Crédits	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Estimation de la charge de travail	Durée Totale/étudiant
UE 16 – Savoirs thématiques disciplinaires II	- Phénomènes urbains - Immigration - Organisations - Parenté - Socio du politique	3	9	3 options au choix dont deux trajets couleurs = 54h CM			60	114
UE 17 Méthodologie	Réalisation de l'enquête : recueil des données	2	5		36*		30	56
	Epistémologie	1	3	16			20	36
UE 18 – Langues et outils	Informatique	1	2			12	30	42
	Langue vivante	1	2		12		20	32
UE 19 – Enseignements optionnels I	- Le fait religieux - Démographie et cycles de vie - Emploi, Travail et Genre - Mouvements sociaux et changement social	2	6	2 trajets couleurs Au choix = 36 h CM			40	76
UE 20 – UE libre	UE libre	1	3	20			20	40
Total 5^{ème} Semestre (S5) = 186h			30	126	48	12	220	386

Coef. : coefficient, CM : cours magistral, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques, VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre

B4.2- Descriptif des enseignements de L3 S5

UE 16 Savoirs thématiques disciplinaires II :

Chaque enseignement vise à approfondir la perspective sociologique et anthropologique à la lumière des changements sociaux.

UE 17 Méthodologie :

L'enseignement méthodologique consiste à mener un travail de recherche, depuis la construction de l'objet jusqu'au recueil des données. La réflexion épistémologique permet, en parallèle, de s'interroger sur la nature de l'objectivité en sciences humaines.

UE 18 langues et outils :

L'étudiant apprend à manier les bases de données en informatique et à lire des articles sociologiques en anglais.

UE 19 Enseignements optionnels I : L'étudiant approfondira ses savoirs fondamentaux à partir d'enseignements thématiques.

UE 20 Libre

B4.3- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S5

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT Licence 3 ^{ème} année	Crédits	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type ² de contrôle	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.	Type ³ d'épreuve	Coef.
SEMESTRE 5											
UE 16. Savoirs thématiques disciplinaires II (3 au choix)	9			3			3		3		3
- Phénomènes urbains I - Immigration - Organisations - Parenté - Socio du politique	3 3 3 3 3	ET	E		ET	E		E		E	
UE 17. Méthodologie	8			2			2		2		2
Réalisation de l'enquête : recueil des données (1)	5	CC	E	2	Report		2	E	2	Report	2
Epistémologie	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 18. Langues et outils	4			1			1		1		1
Informatique	2	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Anglais	2	CC	E	1	ET	E	1	O	1	E	1
UE 19. Enseignements optionnels I (2 au choix)	6			2			2		2		2
- Le fait religieux - Démographie et cycles de vie - Emploi, travail et genre - Mouvements sociaux et changement social	3 3 3 3	ET	E		ET	E		E		E	
UE 20 .LIBRE	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

(1) – Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et salariés.

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal – E : Ecrit – O : Oral

B4.4- Maquette de L3 S6

L3 S6	Éléments pédagogiques	Coef	Crédits	CM	TD	TP	C/E	DTE
UE 21 – Questions disciplinaires	- Phénomènes urbains II - Espace et sociétés - Education - Sociologie économique - Politiques publiques	3	9	3 options au choix dont deux trajets couleurs = 54h CM			54	114
UE 22- Méthodes et disciplines auxiliaires	Réalisation de l'enquête : production des résultats	2	4		26		30	66
	Géographie urbaine ou Histoire contemporaine	1	3	20			20	40
UE 23 – Langues & outils	Textes sociologiques en anglais	1	2		12		20	32
	Statistiques	1	3	12	20		20	38
UE 24 - Enseignements optionnels II	- Professions - Identités et représentations - Sociologie des médias - Anthropologie du pouvoir	2	6	2 trajets couleurs Au choix = 36 h CM			36	72
UE 25 – UE libre	UE Libre	1	3	20			20	40
Total 6^{ème} semestre (S6) = 200			30	142	58		200	402
Total Licence 3^{ème} année = 386 h				268	106	12	420	822

Coef. : coefficient, CM : cours magistral, TD : travaux dirigés, TP : travaux pratiques, VHT : Volume horaire total des enseignements par semestre, C/T : charge de travail pour l'étudiant, DTE : durée totale de travail pour l'étudiant

Total 1^{er} et 2nd semestres des heures de cours, TD et TP en troisième année : 386 heures.

Total en heures pour les six semestres : 1256 heures

Total des crédits européens (CE) en deuxième année (L1 +L2) : 180.

B4.5- Descriptif des enseignements de L3 S6

UE 21 Questions disciplinaires :

L'étudiant est invité à choisir les enseignements disciplinaires qui correspondent au parcours choisi.

UE 22 Méthodes et disciplines auxiliaires :

Une enquête de terrain est réalisée jusqu'à la production de l'analyse des données et la rédaction des résultats. Par ailleurs, l'étudiant choisit de découvrir une discipline sœur de la sociologie, soit l'histoire, soit la géographie.

UE 23 Langues et outils : En anglais, la lecture d'articles scientifiques permettent aux étudiants d'accéder à des travaux non-francophones. En statistiques, l'enseignement approfondit les pratiques de façon à les articuler à l'analyse sociologique.

UE 24 Enseignements optionnels II : L'étudiant choisit, au sein d'une variété d'enseignements thématiques, ceux qui conviennent au parcours choisi et aux trajets-couleurs proposés.

UE 25 Libre

B4.6- Modalités de contrôle de connaissances de L3 S6

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	Crédits	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème}	
		Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
SEMESTRE 6											
UE 21. Questions disciplinaires (3 au choix)	9			3			3		3		3
- Phénomènes urbains II - Espace et sociétés - Education - Sociologie économique - Politiques publiques	3 3 3 3 3	ET	E		ET	E		E		E	
UE 22. Méthodologie et disciplines auxiliaires	7			2			2		2		2
Réalisation de l'enquête : production des résultats (1)	4	CC	E	2	Report		2	E	2	Report	2
Géographie urbaine Ou Histoire contemporaine	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 23. Langues et outils	5			1			1		1		1
Textes sociologiques en anglais	2	CC	E	1	ET	E	1	E/O	1	E	1
Statistiques	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 24. Enseignements optionnels II (2 au choix)	6			2			2		2		2
- Professions - Identités et représentations - Sociologie des médias - Anthropologie du pouvoir	3 3 3 3	ET	E		ET	E		E		E	
UE 20 .LIBRE	3	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal – E : Ecrit – O : Oral

(1) Le dossier d'enquête est obligatoire pour tous les étudiants, régime général et régime spécial d'études.